



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 30 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois de mai 2018

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les cours du 0410rut progressent au-dessus de 70\$/bbl (+9%) en raison des incertitudes liées aux tensions au Moyen-Orient, de la décision de l'OPEP de ne pas augmenter ses quotas, et de la position des Etats-Unis sur le nucléaire Iranien.

Les cours de l'essence et du gazole sont en nette progression : +9,11% pour l'essence et + 9,60 % pour le diesel. Ces augmentations sont liées à une forte demande en Europe.

A contrario, les cours du butane se replient de - 0,42%, la demande de gaz continue à régresser légèrement en raison des bonnes conditions météorologiques.

L'Euro demeure stable face au Dollar toujours dans les perspectives de hausse des taux.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix suivants, à compter du **1^{er} mai 2018 à zéro heure** :

- **super sans plomb : 1,59 €/l au lieu de 1,55 €/l, soit une hausse de 4 centimes par rapport à avril 2018**
- **gazole route : 1,40 €/l au lieu de 1,35 €/l, soit une hausse de 5 centimes par rapport à avril 2018.**

Le prix de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est en baisse de 23 centimes, passant de 21,06 euros à 20,83euros pour le mois de mai 2018.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Pour le Préfet
Le secrétaire général
Pour les affaires régionales

Philippe LOOS